



**ARRETE MUNICIPAL N°2026/03-25/003**  
**ARRETE DE DELEGATION A UN ADJOINT**

**Le Maire de la commune de Salles sur l'Hers,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération n°2026-03-20/001 en date du 20 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame BONNERY Aude en qualité de deuxième adjointe au maire en date du 20 mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Madame BONNERY Aude, 3<sup>ème</sup> adjointe au maire, les attributions suivantes relatives aux domaines de l'Enfance, de la Jeunesse, du Conseil Municipal des Jeunes et de l'Environnement,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Madame BONNERY Aude, 3<sup>ème</sup> adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Enfance
- Jeunesse
- Conseil Municipal des Jeunes – CMJ
- Environnement

**Article 2** : L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

**Article 3** : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le Préfet.

Fait à Salles-sur-l'Hers, le 25 mars 2026.

Notifié le 8/04/2026  
Signature :

Le Maire,  
Robert BATIGNE



**Mairie de Salles-sur-l'Hers**

14 Place Marengo, 11410 Salles-sur-l'Hers

☎ 04 68 60 30 22

✉ [contact@sallessurthers.fr](mailto:contact@sallessurthers.fr)

[www.sallessurthers.fr](http://www.sallessurthers.fr)